

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1118740/CAN600577/2604390 /
Date : 05/08/2026
Contact : SODRICH Manon

GROUPE PARERA
35 Rue Motta Di Livenza
32600 L'ISLE-JOURDAIN

Bénéficiaire (si différent du demandeur)
ORANGE UCI AURA 654 cours du 3e millénaire 69800 SAINT-PRIEST CEDEX

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée :Conforme à la PI du 6/08/2026 Date et signature : (Nom et qualité) Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel  Philippe BENIT Le 24/08/2026 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux
15600 ST SANTIN DE MAURS - RD25.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	8		m. d'alvéole	16	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,						
Commentaires : Création d'un point d'accès client au réseau fibre optique						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 04/09/2026						
Durée prévisible des travaux : 3.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041						



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 25

Demande de: PARERA pour ORANGE

Objet de la demande: Raccordement client

Commune(s): ST SANTIN DE MAURS : route des fours à chaux

Le 6 août 2026, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Madame Manon SODRICH représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous accotement	Sous chaussée			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
25	Cat 3	Au PR25+810		F	8m	2m		1m		Fonçage Sous Chaussée + schéma 6-2 En rive pour les fouilles + schéma 5-2 pour la traversée sous fossé	
										Si impossibilité de faire le fonçage passer sous le schéma 7 + schéma 5-2 pour la traversée sous fossé (Après justification de votre part)	
		Au PR25+810	G	TT		2x1m				Pose d'une chambre L2C Schéma 6-2	
Recommandations de la mairie de ST SANTIN DE MAURS : tenir compte des travaux d'enfouissement des réseaux secs qui vont débuter fin septembre sur le secteur. (Renseignements auprès du cabinet Dejaunte à Naucelles ou auprès du Syndicat Départemental d'Energies du cantal).											

* Techniques :
TT = tranchées traditionnelles
TE = tranchées étroites
FD = Forage dirigé
F = Fonçage
SA= Supports aériens

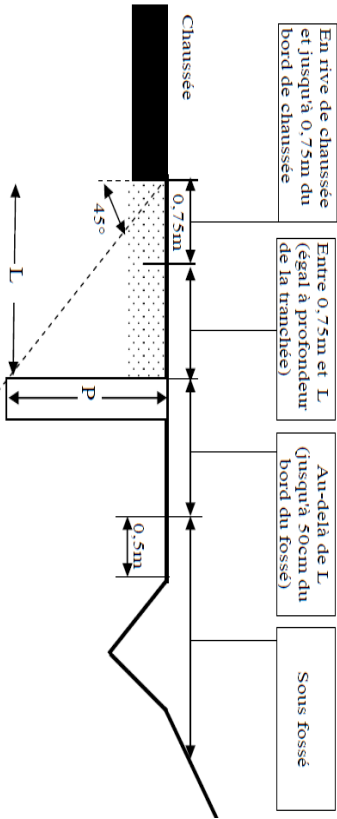
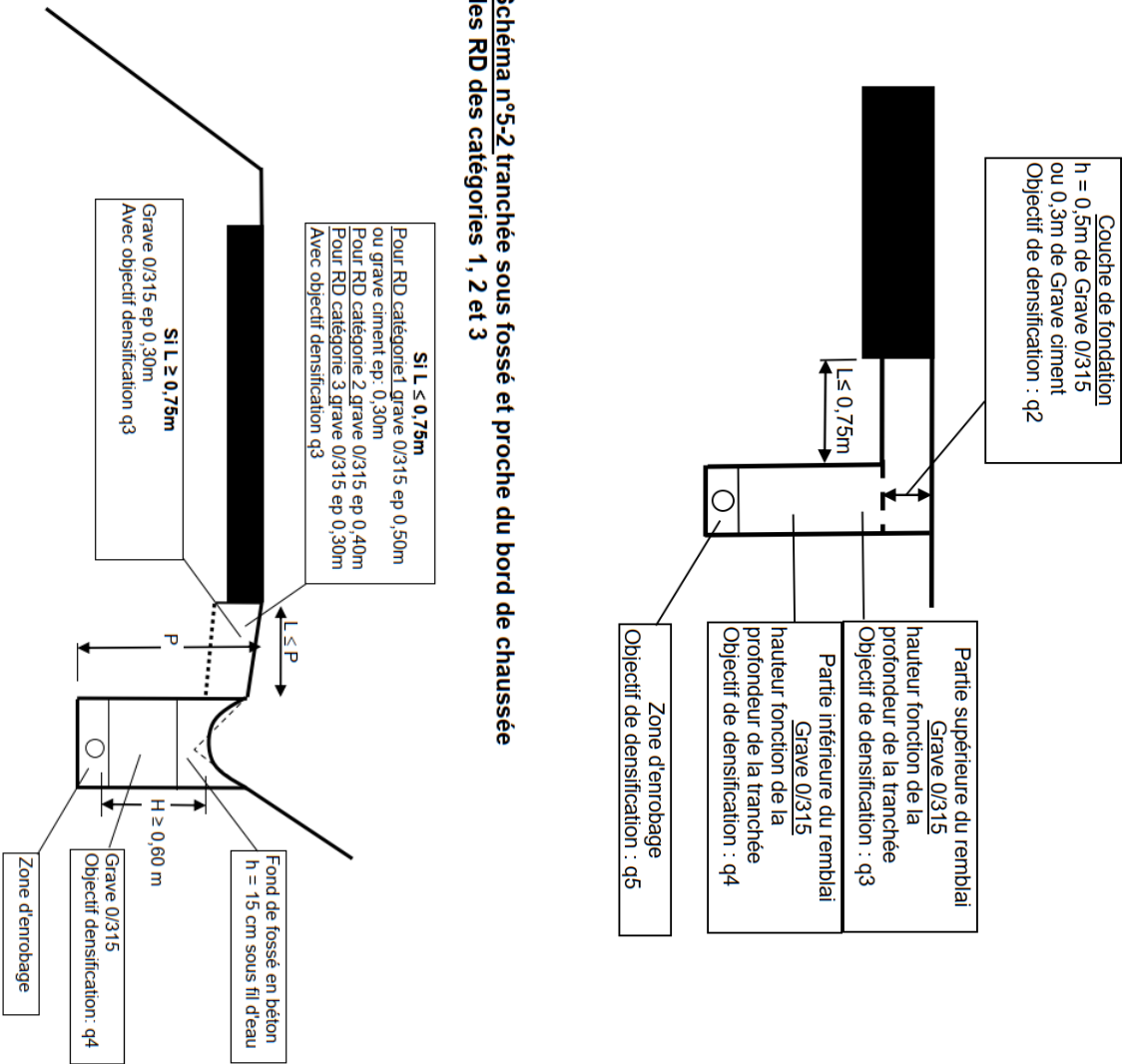
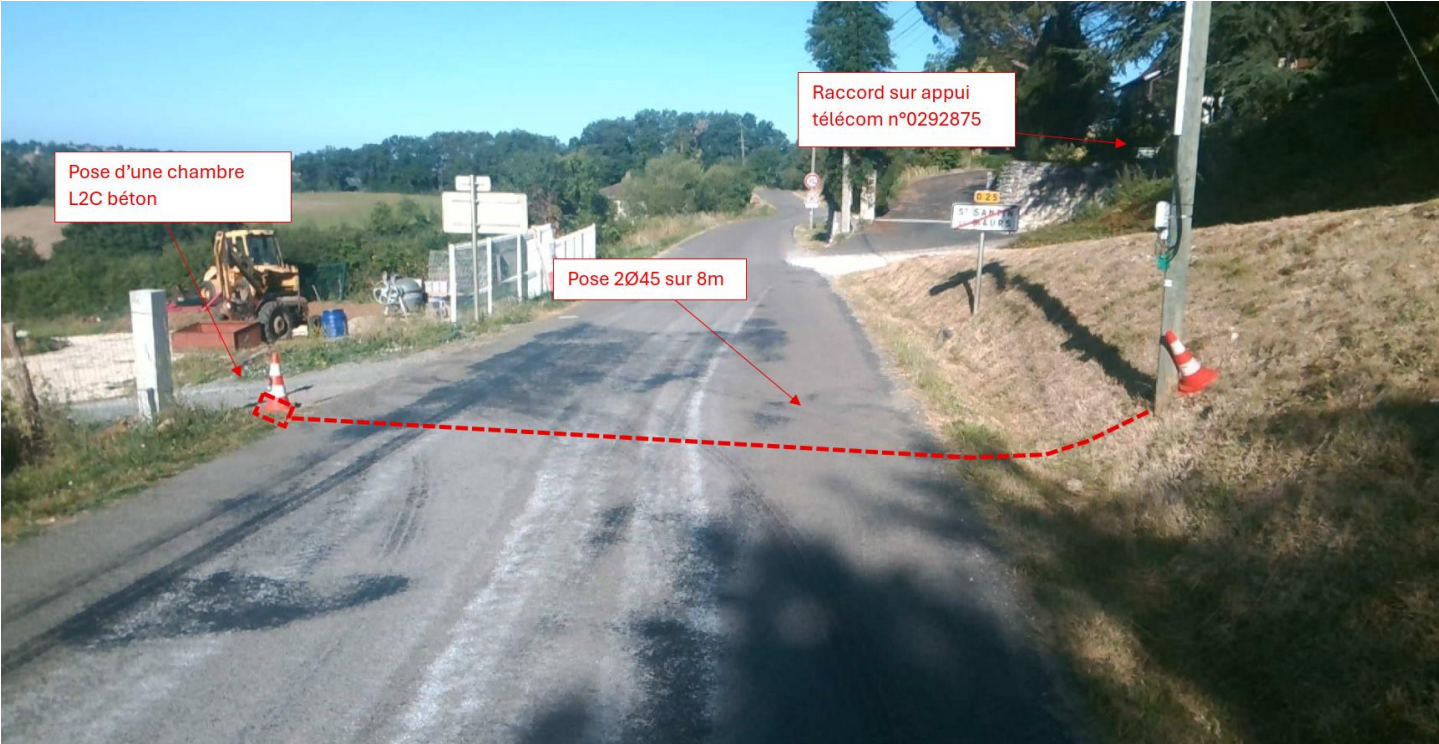
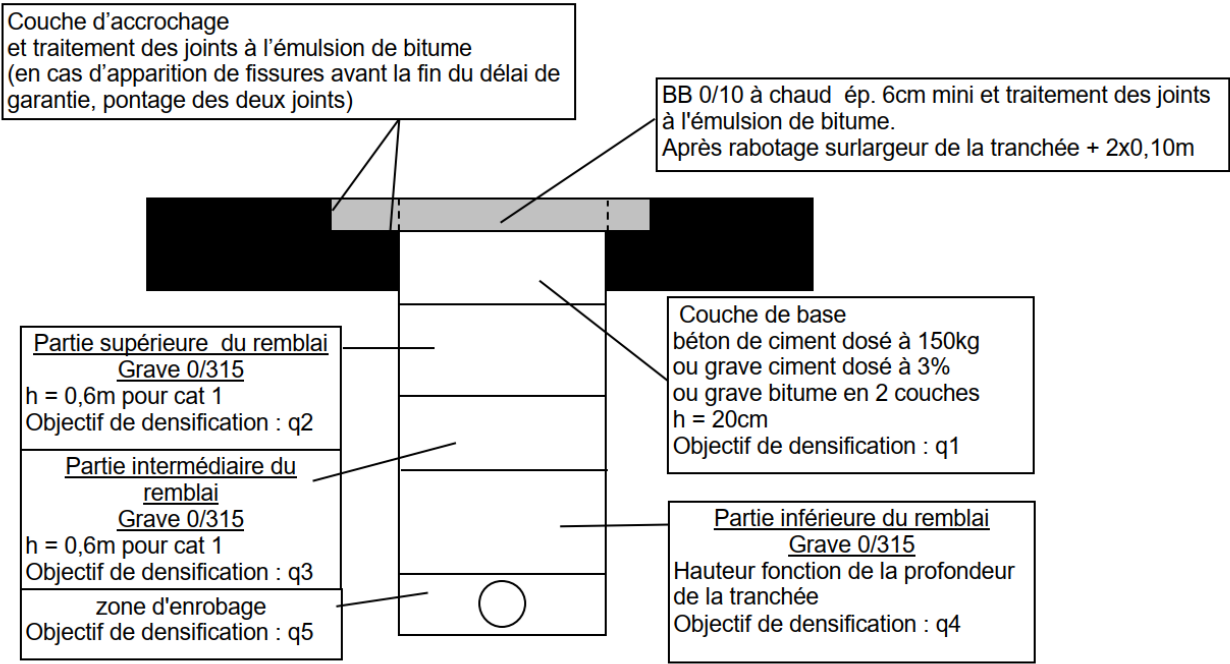


Schéma n°6-2 **tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3**



**Schéma n°7 Tranchée isolée sous chaussée de toutes les RD (cat. 1, 2 et 3)
(projet à faible impact type branchement particulier)**



Mairie de
St Santin de Maurs
15600



Tel : 04.71.49.12.09
Fax : 04.71.49.15.35

Saint-Santin de Maurs, le 10 08 2026

Le Maire de la Commune de Saint-Santin de
Maurs
à Monsieur le Président
du Conseil départemental du Cantal

**OBJET DE LA DEMANDE : DEMANDE D'AVIS SUR PERMISSION DE VOIRIE
AU TITRE DE L'ARTICLE L 112-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE**

Demandeur : PARERA pour ORANGE

Voies concernées : Route départementale n°25

Commune(s) : ST SANTIN DE MAURS : route des fours à chaux

Description des travaux : Raccordement client

Prescriptions proposées :

- Création d'une artère fibre conformément à la proposition d'implantation ci-jointe

AVIS (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de Saint-Santin de Maurs,
Jean-Luc BROUSSAL

